



Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Valence, le 26 juin 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INDEMNISATION DES ARBORICULTEURS VICTIMES DU GEL 2017

#### OUVERTURE DE LA PHASE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Par arrêté ministériel du 29 mars 2018, sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole les dommages dus au gel du 20 et 30 avril 2017 pour les pertes de récolte sur abricot, cerise, poire, pomme, prune, noix et coings dans les communes suivantes:

Albon, Anneyron, Aouste sur Sye, Arnayon, Arpavon, Aubenasson, Aubres, Aucelon, Aulan, Aurel, Ballons, Barnave, Barret de Lioure, Barsac, Beaufort sur Gervanne, Beaumont en Diois, Beaurieres, Beauvoisin, Bellecombe Tarendol, Bellegarde en Diois, Benivay Ollon, Besignan, Bezaudun sur Bine, Boulc, Bourdeaux, Bouvières, Brette, Buis les Baronnies, Chalancon, Chamaloc, Charens, Chastel Arnaud, Chateauneuf de Bordette, Chatillon en Diois, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Cobonne, Comps, Condorcet, Cornillac, Cornillon sur l'Oule, Crupies, Curnier, Die, Epinouze, Espenel, Establet, Eygalayes, Eygalières, Eygluy-Escoulin, Eyrroles, Felines sur Rimandoule, Ferrassières, Francillon sur Roubion, Glandage, Gumiane, Izon la bruisse, Jonchères, La Batie des Fonds, La Charce, La Chaudière, La Motte Chalancon, La Penne sur l'Ouvèze, La Roche sur le Buis, La Rochette du Buis, Laborel, Lachau, Lapeyrouse Mornay, Laval d'Aix, Le Pègue, Le Poët Celard, Le Poët en Percip, Le Poët Sigillat, Lempis, Lens Lestang, Les Pilles, Les Prés, Les Tonils, Lesches en Diois, Luc en Diois, Lus la Croix Haute, Manthes, Marignac en Diois, Menglon, Mérindol les Oliviers, Mévouillon, Mirabel aux Baronnies, Mirabel et Blacons, Miribel, Miscon, Mollans sur Ouvèze, Montauban sur l'Ouvèze, Montaulieu, Montbrun les Bains, Montclar sur Gervanne, Montferrand la Fare, Montfroc, Montguers, Montjoux, Montlaur en Diois, Montmaur en Diois, Montmiral, Montréal les Sources, Moras en Valloire, Mornans, Nyons, Orcinas, Parnans, Pelonne, Pennes le Sec, Piégon, Piégros la Clastre, Pierrelongue, Plaisians, Pommerol, Ponet et St Auban, Pontaix, Poyols, Pradelle, Propiac, Recoubeau Jansac, Reilhanette, Rémuzat, Rimon et Savel, Rioms, Roche St Secret Béconne, Rochebrune, Rochefourchat, Romeyer, Rottier, Rousset les Vignes, Roussieux, Sahune, Saillans, Saou, Séderon, Solaure en Diois, St Andéol en Quint, St Auban sur l'Ouvèze, St Benoit en Diois, St Dizier en Diois, St Ferréol Trente Pas, St Julien en Quint, St Maurice sur Eygues, St May, St Nazaire le Désert, St Pantaléon les Vignes, St Roman en Diois, St Sauveur en Diois, St Sauveur Gouvernet, St Sorlin en Valloire, Ste Croix, Ste Euphémie sur Ouvèze, Ste Jalle, Suze sur Crest, Teyssières, Treschenu-Creyers, Truinias, Tulette, Vachères en Quint, Val Maravel, Valdrôme, Valouse, Venterol, Vercheny, Verclause, Vercoiran, Véronne, Vers sur Méouge, Vesc, Villebois les Pins, Villefranche le Château, Villeperdrix, Vinsobres, Volvent

**La phase de dépôt des dossiers est ouverte à compter du lundi 2 juillet au jeudi 2 août 2018 inclus**  
(tous les renseignements sur [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr))

En cas de difficultés, la Direction Départementale des Territoires propose une aide tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 16h :

Dominique Richard : 04 81 66 80 25

Céline NURY : 04 81 66 80 50

et par messagerie à l'adresse : [ddt-calam@drome.gouv.fr](mailto:ddt-calam@drome.gouv.fr)

Un appui sera également possible à l'unité territoriale de Nyons à partir du 9 juillet, **uniquement sur rendez-vous au 04.75.26.90.17**

Contacts:

**Direction départementale des territoires** \_ Service agriculture

Dominique CHATILLON : [dominique.chatillon@drome.gouv.fr](mailto:dominique.chatillon@drome.gouv.fr) \_ 04 81 66 80 22

Jean-Luc FAGOT : [jean-luc.fagot@drome.gouv.fr](mailto:jean-luc.fagot@drome.gouv.fr) 04 81 66 80 56

Contacts presse : 04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)